

Livret d'accueil

EHPAD SAINTE VERONIQUE
ABRESCHVILLER



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre intention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes « Sainte Véronique » d'Abreschviller.

Les renseignements présents dans ce livret vous aideront sur les formalités administratives et faciliteront, nous l'espérons, votre séjour parmi nous.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour une visite de l'établissement.

SOMMAIRE

- I. Historique p 3
- II. Situation géographique p 3
- III. Les instances de suivi et de décision p 4
 - le conseil d'administration
 - le conseil de la vie sociale
- IV. Présentation de l'établissement p 5
- V. Les espaces de vie p 6
 - espaces de vie communs et individuels
 - espaces de vie spécifiques
- VI. Les services proposés p 9
- VII. Le personnel p 10

I. HISTORIQUE

Historiquement, l'association de charité Sainte-Véronique (association catholique pour dames présidée par l'Abbé L'HUILLIER, curé d'Abreschviller) a été créée le 1^{er} janvier 1883 et s'est d'abord consacrée à procurer des soins à domicile. Cependant dès le printemps 1884, elle demande au directeur de la circonscription de Sarrebourg l'autorisation d'acquérir la maison de Constant Ristroff, ancien presbytère avant la Révolution, large de 24,5m et profonde de 19,5m, comprenant 10 pièces. Un leg de Chevandier de Valdrôme, directeur des verreries de Saint-Quirin, de 80 000 francs en octobre 1887 fait accélérer la reconnaissance d'utilité publique (janvier 1891). Si la maison peut accueillir 12 malades dès 1886-1887, d'importants travaux de construction sont entrepris en 1891. Elle a fait l'objet de travaux de réaménagement à plusieurs reprises depuis la seconde guerre mondiale.

En 1993, il a été question de la fermeture de cet hospice. Il a été alors décidé de le transformer en maison de retraite. Des travaux d'extension et d'humanisation ont ainsi été réalisés en 1994 ainsi qu'en 2005.

Aujourd'hui, l'établissement accueille 63 résidents. Son origine congréganiste imprègne la vie de l'établissement : quelques sœurs vivent ainsi toujours en son sein et participent en tant que faire se peut à la vie de la maison de retraite.

La structure de « Sainte Véronique » est un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), à but non lucratif, géré par l'association « Sainte Véronique » type loi 1908, dont le siège social est situé à l'EHPAD « Sainte Véronique ».

II. SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'établissement est situé sur la commune d'Abreschviller dans le département de la Moselle. Cette commune, située à 15 km de Sarrebourg, ville de 15 000 habitants, compte un peu plus de 1 500 habitants à ce jour.

Bien que l'environnement soit rural, l'EHPAD « Sainte Véronique » est implanté en plein centre de la commune d'Abreschviller et bénéficie ainsi de la proximité des commerces et services implantés sur la commune.

L'établissement dispose d'un véhicule de service et d'un minibus.

Tous les intervenants médicaux et paramédicaux se trouvent dans un rayon de 17 km d'Abreschviller (médecins, spécialistes, chirurgiens-dentistes...)



III. LES INSTANCES DE SUIVI ET DE DECISION

Le Conseil d'Administration

Il définit la politique générale de l'association, de ses établissements et services et délibère notamment sur des points tels que le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement... Le Conseil d'Administration valide également entre autres les propositions budgétaires qui sont transmises aux autorités de tarification (Agence Régionale de la Santé et Conseil Général). La présidence est assurée par Monsieur Patrice MARECHAL.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Ses missions sont précisées par la loi. Le Conseil de la Vie Sociale est notamment obligatoirement consulté et peut faire des propositions sur :

- l'élaboration et la modification du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil, du contrat de séjour et peut être invité à participer au processus d'élaboration de ces projets,
- la vie et le fonctionnement de l'établissement et sur l'évolution des réponses à apporter,
- les activités de l'établissement, l'animation, la restauration et les services thérapeutiques,
- l'ensemble des projets de travaux et d'équipement,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- la diversification des structures,
- la démarche qualité.

Au-delà de la consultation, il s'agit de promouvoir et co-construire une dynamique participative et d'associer les usagers aux décisions prises à leur

égard. En effet, le Conseil de la Vie Sociale peut être porteur de nouveaux espaces d'échanges, d'expression et de réflexion à créer.

Il se compose de :

- 4 représentants des résidents,
- 4 représentants des familles,
- 1 représentant du personnel,
- 1 représentant du Conseil d'Administration de l'association Sainte Véronique.

Le Président du Conseil de la Vie Sociale est élu au scrutin secret et à la majorité des votants par et parmi les membres des représentants des personnes accueillies. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Enfin, et conformément à la loi, le CVS se réunit au moins trois fois par an.

IV. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La capacité de l'établissement est de 63 lits dont 59 chambres individuelles et 2 chambres pour couple ou fratrie. Bien que de surfaces différentes, elles sont toutes munies de WC et de douches.

- Le rez de jardin comprend un salon de coiffure, une cafétéria avec accès au jardin, une salle de réunion, la buanderie, un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) avec un accès direct sur le jardin thérapeutique, ainsi qu'une aile avec 8 chambres, un salon-séjour et un office
- Le rez de chaussée comprend les locaux communs de vie (hall d'accueil, salon, salle à manger, chapelle), ainsi que le bureau du médecin, l'infirmierie, l'administration, une salle de bain commune et 20 chambres.
- Au premier étage se trouvent un salon de lecture, un salon d'accueil, une salle de bain commune et 33 chambres.



V. LES ESPACES DE VIE

ESPACES DE VIE COMMUNS ET INDIVIDUELS

Des chambres individuelles avec douches et WC : votre chambre est meublée et peut être personnalisée par de petits meubles et objets personnels. Chaque chambre est équipée de prise téléphone et de prise pour la télévision.



La salle à manger : une salle à manger spacieuse, lumineuse et climatisée vous permettra de prendre vos repas avec l'ensemble des autres résidents. Il vous est possible de recevoir vos invités le temps d'un repas.



Les salons d'accueil : divers salons d'étage vous permettent de recevoir des amis. Ils sont également le théâtre de certaines animations. Un espace bibliothèque est également à votre disposition.



La cafétéria : une cafétéria gérée par des bénévoles de l'association est à votre disposition chaque semaine.



Les jardins : la structure dispose d'espaces verts aménagés et accessibles. Des bancs pour vous reposer rythment vos promenades en toute quiétude.



Un salon de coiffure : des coiffeuses interviennent deux fois par semaine au sein de l'établissement. Ces services sont à votre charge.



Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) : situé au rez de jardin et attenant à un jardin thérapeutique, le PASA permet d'accueillir en journée les résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés, associée à des troubles du comportement modérés, et pour lesquels l'évaluation et le bilan des symptômes auront été réalisés à l'aide du NPI-ES (Inventaire Neuropsychiatrique) et, en cas d'agitation, de l'échelle d'agitation de Cohen-Mansfield.



Les objectifs du PASA consistent à :

- Accompagner de manière spécifique les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés
- Entretenir les facultés restantes pour préserver et maintenir une certaine autonomie
- Proposer des activités collectives et/ou individuelles en vue de limiter les troubles du comportement
- Permettre aux personnes accueillies de maintenir des liens sociaux
- Procurer des temps de bien-être et de détente.

Les motifs de réorientation qui amèneront à envisager une sortie du PASA sont :

- Le refus du résident d'intégrer ou de poursuivre l'accompagnement au sein du PASA
- L'aggravation des troubles du comportement
- L'aggravation des troubles somatiques
- L'incapacité du résident à se déplacer seul (y compris en fauteuil roulant) et d'assurer ses appuis.

VI. LES SERVICES PROPOSES

L'hébergement : l'établissement assure à ses résidents un hébergement confortable, sécurisé et sécurisant.

La restauration : elle est réalisée sur place. L'équipe de cuisine apporte un soin tout particulier à la confection de vos repas. Elle est adaptée aux besoins de chacun (respect des régimes) et tente d'offrir les meilleures prestations possibles.

Le service entretien et maintenance : il contribue par ses interventions à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la sécurité du résident.

La blanchisserie : intégrée dans la structure, elle permet le nettoyage du linge marqué des personnes accueillies. Le linge plat est traité par un prestataire extérieur.

Les soins : les soins sont prodigués par le personnel infirmier et aide soignant. Le résident garde le libre choix de son médecin traitant, ainsi que des divers intervenants extérieurs (dentiste, ophtalmologues, médecins spécialistes,...).

L'animation : elle poursuit trois objectifs, à savoir le maintien des repères spatiotemporels, le maintien de la dignité et le maintien de la vie sociale. C'est ainsi que des animations diverses sont organisées dans le respect de la liberté de

chacun : jeux de société, travaux manuels, sorties, stimulation cognitive et sensorielle,...

Accueil et secrétariat : Celui-ci est ouvert tous les jours de 8 h à 12h, et de 13 h00 à 17h15, excepté les week-ends et jours fériés. En dehors des horaires d'ouverture, l'accueil est assuré par le personnel soignant.

VII. LE PERSONNEL

Sous l'autorité du Directeur, le personnel intervenant est composé d'un médecin coordonnateur, d'une psychologue, d'infirmiers, d'aides soignants, d'aides médico-psychologiques, d'une adjointe de direction, d'un agent d'accueil, d'agents de service, d'une lingère, de veilleuses de nuit, d'agents d'entretien, et de cuisiniers.

VIII. CHIEN D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les établissements disposent d'un **chien d'accompagnement social** attribué par l'association HANDICHIENS (Association Nationale d'Education de Chiens d'Assistance pour Personnes Handicapées) et prénommé « **GLOWER** ».



Le chien d'assistance apporte une aide efficace au quotidien. Il est un médiateur social performant tout en permettant d'acquérir plus d'autonomie. Il apporte plus de spontanéité et d'assurance. Il est également un ami et un compagnon entièrement dévoué qui ne juge jamais en étant toujours d'humeur égale.

Ce livret d'accueil a reçu un avis favorable du Conseil de la Vie Sociale le 26 mars 2014 et a été approuvé par le Conseil d'Administration le 23 avril 2014.